

TRANSPORT MARITIME SERVICE Sarl

Saint-Pierre, le 21 septembre 2010

Monsieur le Président du Conseil Territorial de la
Collectivité Territoriale de Saint-Pierre & Miquelon
Place Monseigneur Maurer
B.P. 4208
97500 Saint-Pierre & Miquelon

N/Réf. 2010/3663

Objet : *Avenant n° 2 à la Convention de Desserte en fret de Miquelon*

Monsieur le Président,

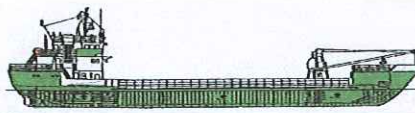
Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 10 septembre 2010, qui, nous devons vous l'avouer, nous a surpris tant sur la forme que sur le fond.

En effet, sans négociation préalable et sans justification d'aucune sorte, vous nous demandez *ex abrupto* de signer l'avenant n° 2 à la Convention de desserte en fret de Miquelon, qui précise en son article 2 que la participation financière du Conseil Territorial est ramenée par rotation de € 10.550,00 à € 5.500, 00, étant entendu que les opérations traitées en amont et aval entrent dans le montant de ladite subvention.

Comme vous devez certainement vous y attendre, nous avons le regret de porter à votre connaissance que nous ne pouvons réserver de suite favorable à votre proposition, qui conduirait à n'en pas douter notre entreprise à déposer son bilan avec les conséquences sociales qu'une telle décision serait amenée à provoquer.

Pour mémoire, nous nous permettons de vous rappeler que dans le passé, l'armateur en charge du ravitaillement de l'île sœur ne facturait au Conseil Territorial que le seul coût du transport maritime, que son navire nettement plus petit que l'ALDONA' se voyait dans l'obligation d'assurer deux rotations hebdomadaires et que les frais inhérents aux prestations de manutention en amont et aval étaient pris en compte par l'Etat.

...../.....



TRANSPORT MARITIME SERVICE Sarl

...../.....

Nous sommes bien conscients que nous nous trouvons aujourd'hui dans une impasse dont les seules victimes seront les ressortissants de Miquelon, mais pour autant nous ne saurions vous suivre sur la voie suicidaire pour notre entreprise que vous nous présentez sans crier gare.

Nous vous serions toutefois obligés de bien vouloir nous informer dans les meilleurs délais de votre décision concernant les marchandises actuellement en souffrance sur le quai de Saint-Pierre dans l'attente d'être convoyées vers leur destination finale.

Souhaitez-vous que Transport Maritime Service fasse un dernier voyage 'balai' au prix de € 10.550,00 pour transporter ce fret attendu par les commerçants de la grande île ou préférez-vous qu'elles restent à Saint-Pierre jusqu'à la mise en œuvre d'une nouvelle formule d'acheminement ?

Nous vous remercions vivement par avance de la célérité de votre réponse et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

TRANSPORT MARITIME Sarl
CABOTAGE SERVICE
41.23.78 4267
Transport Maritime Service Sarl
78 Fax 41 23 79